

Vais je aller en prison

Par Visiteur, le 12/08/2019 à 13:52

Bonjour j ai eu un accident de la route il a quelque temps. La dame est vivante mais à un ITT de plus de 3 mois . Quand j ai étai arrêter les policiers mon demander les papiers de la voiture j ai du appler mon compagnon, comme c étai sa voiture, pour qu il me l ai ramène le problème c est que j ai appris qu il n avais pas assurer la voiture chose dont je n étai pas du tout au courant . J étai à une interaction le feu étai vert j étai à l arrêt avec mon clignotant gauche allumer une voiture arriver face à moi à contre sens je lui ai donc laisser la priorité ne voyant personnes derrière elle j ai tourner je n étai même pas à 20km/h puisque j étai en 1 ere. Et d un coup et entendu que j avais percuter quelque chose . Voilà comment sa c est passer . Les tests drogue et alcool étai négatif je sorter du travail . Ceci est mon 1 er accident. Je suis convoquer d ici quelque temps au tribunal . J ai très peur de faire d el prison ferme sachant que j ai un enfant de 3 ans et j ai très peur de ne plus le voir j en fait des cauchemars. Je reconnais l accident mais pour l assurance je n étai vraiment pas du tout au courant et j ai très peur de payer ma liberté et de ne plus voir mon enfant à cause d une bêtises de mon compagnon. Vais je aller en prison ? Merci de me répondre Coordialement

Par amajuris, le 12/08/2019 à 14:06

bonjour,

en principe, le propriétaire du véhicule doit apposer la vignette d'assurance sur le pare-brise, ce que vous pouviez vérifier facilement.

je ne pense pas que vous risquiez la prison pour cet accident par contre, vous serez peut

être condamnée, suivant votre responsabilité, à payer à cette personne des dommages et intérêts.

quand on emprunte un véhicule, on vérifie les documents du véhicule, assurance, contrôle technique, assurance.

rouler sans assurance peut gâcher toute une vie!

salutations